



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE PORTNEUF

MISE À JOUR, 2019

1. VISION

La Ville de Portneuf vise un développement harmonieux, durable et respectueux de son territoire, selon une approche participative, visionnaire et stratégique qui est résolument tournée vers l'avenir, mais également fortement inspirée des gens et des savoir-faire qui ont façonné l'histoire locale.

La pleine compréhension et l'intégration du concept et des principes de développement durable dans tous les aspects de la gestion de la Ville de Portneuf constitueront des leviers privilégiés positionnant avantageusement la Ville en matière de dynamisme communautaire, de renforcement des liens intergénérationnels et de soutien à des initiatives favorisant une vitalité socioéconomique accrue et équilibrée. Les retombées tangibles qui en découleront contribueront de façon marquée au développement d'une identité communautaire et culturelle forte, à la mise en valeur du grand potentiel économique local (industriel, commercial et récréotouristique) et à la consolidation d'un fort sentiment d'appartenance.

2. CONTEXTE

La Ville de Portneuf débute une démarche de développement durable en 2012. Soutenue par le Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables, cette dernière conçoit et adopte sa première politique et son premier plan stratégique de développement durable en octobre 2013. À partir de ces outils de base et toujours accompagnée par le Fonds, la Ville travaille à parfaire ses fonctionnements et politiques internes pour inclure la pensée « développement durable » derrière chacune de ses actions.

L'accompagnement du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables incluant l'accompagnatrice du Fonds et le comité de développement durable est un atout essentiel pour la municipalité et ses citoyens afin de comprendre et intégrer correctement le concept de développement durable et la démarche dans son ensemble.

En 2018, forte de ses expériences et de ses apprentissages des dernières années en termes de développement durable et consciente de la nécessité d'incorporer les principes DD au cœur même des rouages municipaux, la ville de Portneuf souhaite réaffirmer son engagement envers la démarche entre autres par l'actualisation de sa politique et de son plan de développement stratégique. De surcroît, la Ville souhaite devenir un acteur d'influence dans le domaine afin de persuader d'autres organisations et municipalités à emboîter le pas afin de créer et développer des milieux de vie durables et harmonieux.

3. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable n'est pas une fin en soi, mais bien une approche globale de gestion intégrant un processus d'amélioration continue qui sert de cadre de référence pour qu'un projet soit écologiquement viable, économiquement efficace et socialement acceptable.

« Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». QUÉBEC, Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1)

En parallèle à cette Loi, le gouvernement du Québec a adopté en 2007, la Stratégie de développement durable. Cette Stratégie constitue le cadre de référence de la démarche de développement durable du gouvernement auquel toutes les parties prenantes sont invitées à participer.



La loi sur le développement durable (Loi 118), adoptée en 2006 par le gouvernement québécois, a pour objet d’instaurer un nouveau cadre de gestion au niveau des organisations gouvernementales. Éventuellement, cette Loi s’appliquera au niveau des organismes municipaux, scolaires ainsi que dans les établissements de santé et des services sociaux. En somme, 16 principes guident cette Loi :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l’environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Partenariat et coopération
- intergouvernementale
- Prévention
- Précaution
- Protection du patrimoine culturel
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internationalisation des coûts

Proactive, la Ville de Portneuf fait le pont entre la Stratégie du gouvernement et les aspirations de la collectivité en matière de développement durable. Cette initiative facilitera une reddition de comptes envers le gouvernement au moment où la Ville de Portneuf aura à le faire.

La Ville de Portneuf s’engage à intégrer ces principes de développement durable dans ses méthodes et ses outils de gouvernance et à en faire la promotion auprès de la collectivité afin de s’assurer d’un développement territorial et socioéconomique harmonieux. La Ville accepte également de s’y référer dans ses actions à venir.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Afin de lui permettre d’atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la Ville de Portneuf se base sur quatre principes directeurs qui guideront tous les intervenants du milieu (élus, employés, citoyens), entreprises, organismes, etc.). Ces principes sont : la sensibilisation, la facilitation, la responsabilisation, la réglementation.

La sensibilisation et l’éducation

La ville de Portneuf s’engage à utiliser les différents moyens de communication disponibles afin de sensibiliser et éduquer la population et l’ensemble des intervenants au développement durable et aux dimensions environnementale, sociale et économique y étant rattachées. Également, la ville de Portneuf souhaite agir à titre d’exemple à suivre pour sensibiliser et conscientiser la population.

La facilitation

La ville de Portneuf s'engage à développer et mettre à la disposition de la population et des intervenants des outils et ressources permettant de réaliser les objectifs de la politique de développement durable.

La responsabilisation

La ville de Portneuf s'engage à encourager la population et ses intervenants à se questionner sur leur propre responsabilité et pouvoir d'action face au développement durable. Elle entend promouvoir l'importance de la participation citoyenne et inciter par différents moyens l'ensemble des personnes et organisations à être proactifs en la matière et à poser des actions et des gestes concrets. De surcroît, elle prévoit solliciter les personnes ou organisations qui ne se sentent pas encore concernées.

La réglementation

La Ville de Portneuf s'engage à se doter d'outils de planification, d'aide à la décision et à caractère réglementaire qui permettront d'atteindre les différents objectifs de cette politique de développement durable.

OBJECTIFS**La Ville s'engage à :**

- assurer un développement harmonieux de la Ville dans le respect des aspects économiques, environnementaux et sociaux et culturels ;
- promouvoir le comportement responsable et équitable des parties prenantes;
- sensibiliser les différentes parties prenantes aux enjeux du développement durable;
- mobiliser les différentes parties prenantes autour d'une démarche de développement durable afin de travailler collectivement à sa réalisation;
- innover en matière de développement durable et aspirer à devenir des leaders à l'échelle locale et régionale.

Par parties prenantes, nous entendons les élus, employés, citoyens, entreprises et organismes présents dans la communauté.

5. PORTÉE ET MISE EN ŒUVRE

La présente politique concerne la collectivité de Portneuf, soit les élus, l'administration municipale, les organisations et les citoyens qui la composent.

La politique permet de se responsabiliser et de prendre en charge les principes établis et de les appliquer de sorte à assurer le développement harmonieux et durable de notre territoire et de notre collectivité.

Plus spécifiquement :

À l'échelle de la municipalité : La Ville de Portneuf s'engage à se référer à sa politique de développement durable et au plan de développement stratégique pour guider sa gouvernance, sa prise de décisions et son plan d'action interne.

À l'échelle de la communauté : Les principes directeurs et les objectifs de la politique orientent le processus décisionnel municipal et encadrent la structure du forum citoyen concernant tout projet soumis à la municipalité et au forum citoyen par les différents acteurs du milieu (citoyens, entreprises, organismes et autres). Les citoyens sont donc invités à s'y référer pour orienter leurs actions individuelles et collectives et pour structurer une idée de projet à déposer à la municipalité et au Fonds Alcoa pour des collectivités durables.

À l'échelle du Fonds : La politique servira de guide et d'outil de référence pour structurer les forums citoyens, pour aider le comité de développement durable dans son travail d'analyse et pour faciliter la mise en œuvre des projets apportés.

4. AUTORITÉ

La politique de développement durable est sous la responsabilité de la Ville de Portneuf.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

TITRE : Politique de développement durable de la Ville de Portneuf

ADOPTION : Séance du conseil municipal le 13 mai 2019

RÉSOLUTION : Rés. 2019-05-165

ENTRÉE EN VIGUEUR : 13 mai 2019

RÉVISION : Prévue au plus tard en 2027